

Partie à conserver

Nouveaux horaires !

- Ouverture de l'Accueil de Loisirs dès 7h15 le matin (au lieu de 7h30).
 - Les familles auront dorénavant la possibilité de récupérer leur enfant le mercredi à 12h00 (sans repas) ou à 14h00 (repas inclus) dans le cas d'une inscription à la demi-journée, et entre 17h00 et 19h00 pour un accueil à la journée. (Aucun départ ne sera possible en dehors de ces horaires)
- Vous trouverez les tarifs appliqués à ces nouveaux horaires de fonctionnement sur la fiche d'information pratiques du DUI disponible depuis votre compte famille et sur le site internet de la Ville d'Arès.

Exemplaire Famille (cochez les jours de présence de votre enfant)

Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin / Juillet			
	matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée
10				7				7				4				2				6			
17				28				14				25				9				13			
24								21								16				20			
31								28								23				27			
																30				4			

Inscription en fonction des places disponibles. Toute absence non justifiée ou non signalée au plus tard le vendredi à 9h30 pour le mercredi de la semaine suivante, sera facturée.
 Dans le cas d'une garde alternée, chaque parent devra remplir un tableau pour la période qui le concerne. (Planning, jugement de divorce, attestation....)

☎ Lieu d'accueil des enfants : ACCUEIL DE LOISIRS Domaine des Lugées..... ☎ 05.56.60.14.46
 ☎ Information - Inscription : ESPACE FAMILLE Route du Temple..... ☎ 05.56.60.18.69 ✉ aps-clsh@ville-ares.fr
 ☎ MAIRIE D'ARES Service Enfance Jeunesse ☎ 05.24.18.30.47 ✉ enfancejeunesse@ville-ares.fr

Inscription aux mercredis Janvier/juillet 2018

A remettre à l'ESPACE FAMILLE au plus tard le 8 décembre

Nom de l'enfant : Prénom :
 Niveau : Nom de l'enseignant :

Exemplaire Accueil périscolaire (cochez les jours de présence de votre enfant)

Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin / Juillet			
	matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée		matin sans repas	matin repas inclus	Journée
10				7				7				4				2				6			
17				28				14				25				9				13			
24								21								16				20			
31								28								23				27			
																30				4			

Commentaires :

Je soussigné(e) (nom et prénom).....père / mère / représentant légal m'engage à respecter le planning ci-dessus et à signaler toute modification au plus tard le vendredi (9h30) précédant la présence de mon enfant à l'accueil de loisirs le mercredi.

Arès, le

Signature (obligatoire)

Partie à retourner